

Rémunérations conventionnelles des personnels exerçant dans le transport de déménagement

02 NOVEMBRE 2023



Les taux horaires conventionnels et les garanties annuelles de rémunération des personnels ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise ainsi que les rémunérations annuelles garanties des personnels ingénieurs et cadres des entreprises exerçant des activités de transport de déménagement sont revalorisés à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'OTRE est signataire de cet accord.

[Consulter les grilles de rémunération pour les personnels du secteur du transport de déménagement \(uniquement accessibles aux adhérents – rubrique Accords sociaux -> Déménagement\)](#)